

Organisation du gouvernement

A Terre-Neuve les pêcheurs ont un puissant syndicat. Tant mieux et je m'en réjouis, mais je ne vais pas me laisser asservir par le syndicat des pêcheurs de Terre-Neuve pas plus d'ailleurs que par aucun autre syndicat. Or, comme le syndicat des pêcheurs de Terre-Neuve est dirigé par un partisan du NPD et qu'il essaie d'amener les autres membres de ce syndicat à appuyer le NPD, je dois dire que je m'insurge.

Je ne suis pas d'accord et je pense que M. Cashin et les dirigeants du syndicat des pêcheurs de Terre-Neuve commettent une grave erreur en essayant d'amener ce syndicat à appuyer le NPD. Premièrement, ses membres ne vont pas appuyer le NPD. Ce sont des Terre-neuviens libres depuis leur naissance qui ne vont pas se laisser dire par qui que ce soit pour qui voter. Ils n'écouteront pas les chefs syndicaux pas plus qu'ils n'écouteront les chefs des compagnies ou les chefs de gouvernement. Ce sont des gens libres, indépendants et ils ne vont tout simplement pas réaliser servilement les desseins du NPD.

Je suis bien d'accord pour dire que nous avons besoin d'un puissant syndicat des pêcheurs à Terre-Neuve. Je crois en l'équilibre. La pêche doit être à Terre-Neuve prospère et forte et il faut que les deux paliers de gouvernement qui s'y intéressent vraiment et collaborent pour la relancer.

J'ai dit l'été dernier que le ministre des Pêches et de l'Environnement est la marionnette de M. Richard Cashin, ce qui a poussé le ministre des Pêches et de l'Environnement du Canada à écrire une lettre au *Daily News* de Saint-Jean pour lui nier cette affirmation. Imaginez le ministre des Pêches et de l'Environnement qui se sent obligé d'écrire une lettre à un quotidien pour lui dire qu'il n'est pas une marionnette. Il ressemble tellement à une marionnette que quand on a dit qu'il en était une, il a dû faire encore plus le mariolle que d'habitude et écrire au *Daily News* de Saint-Jean pour dire qu'on s'était trompé sur son compte. Il ressemble à une marionnette et il ne semble pas pouvoir faire la part des choses lorsqu'il s'agit d'évaluer le bien-fondé des revendications de l'industrie et du syndicat.

Monsieur l'Orateur, j'ai toujours appuyé énergiquement le principe d'un bon syndicat pour les pêcheurs de Terre-Neuve. Il y en a un, mais il existe tout de même certains conflits d'intérêt au sein de ce syndicat. Les intérêts des employés des usines de traitement du poisson ne sont pas toujours les mêmes que les intérêts des pêcheurs côtiers ou des pêcheurs de haute mer. Par exemple, bon nombre des ententes conclues par le syndicat l'année dernière avec les Bulgares et les Russes ne stipulaient pas qu'une partie du poisson devait être débarquée et traitée à Terre-Neuve, ce qui est au détriment des employés des usines de transformation. En outre, bien d'autres ententes, pour les prises de calmar et ainsi de suite, par exemple, que le ministre des Pêches et de l'Environnement a autorisées et que j'ai mentionnées plus tôt à la Chambre aujourd'hui, ne stipulaient pas que les prises devaient être traitées à Terre-Neuve ou en Nouvelle-Écosse ou ailleurs au Canada, ce qui veut dire que les travailleurs canadiens ont perdu les avantages que cela leur aurait procurés.

Tout cela dénote une politique bien imprévoyante et il y a bien des questions que nous devons nous poser sur ce qui s'est produit l'année dernière pour essayer de déterminer si les arrangements qui ont été pris étaient vraiment avantageux

[M. Crosbie.]

pour tous les secteurs de l'industrie. Le ministre des Pêches et de l'Environnement affirme que les intérêts des pêcheurs côtiers lui tiennent à cœur. Dans ce cas, vu les stocks importants de crevettes au large du Labrador qui appartiennent à Terre-Neuve et au Labrador, pourquoi a-t-il accordé trois permis aux pêcheurs de sa propre province du Nouveau-Brunswick, deux permis aux pêcheurs du Québec, deux à ceux de la Nouvelle-Écosse et seulement deux à ceux de Terre-Neuve pour exploiter ces énormes stocks de crevettes, qui appartiennent de droit aux pêcheurs du nord de Terre-Neuve et du Labrador? Il a en outre maintenu trois permis de pêche aux crevettes pour des pêcheurs du Labrador qui ne peuvent pas pêcher cette espèce à l'heure actuelle. Pourquoi n'a-t-il pas tenu compte des intérêts des pêcheurs du Labrador et du nord de Terre-Neuve en accordant ces permis de pêche aux crevettes qu'il contrôle maintenant de façon arbitraire? Il faut investir beaucoup d'argent et acheter des bateaux de pêche en eau profonde pour faire la pêche aux crevettes dans ce secteur.

A la suite de ses démarches Fishery Products Limited ne pouvait agrandir son usine de crevettes de Saint-Anthony puisque deux permis étaient insuffisants, et les pêcheurs du Labrador négocient actuellement avec le ministre pour tenter de tirer profit de cette ressource. Selon ce que j'ai appris, au début de février, rien n'avait été réglé avec le ministre des Pêches et de l'Environnement.

Le Conseil consultatif des ressources du Labrador a proposé d'accorder des permis aux six localités à partir de Rigolet-Nord, dans l'intérêt des habitants du Labrador. Les permis auraient pu être délivrés à une coopérative. On a également proposé d'équiper l'usine de Cartwright pour lui permettre d'employer de 140 à 150 personnes, mais le 1^{er} février—et je n'ai pas pu vérifier aujourd'hui parce que ce débat arrive à l'improviste—le ministre n'avait pas encore donné de réponse. Si le ministre s'intéresse tellement aux pêcheurs côtiers pourquoi a-t-il divisé les ressources en crevettes en octroyant trois permis de pêche à sa propre province, deux au Québec, deux à la Nouvelle-Écosse, seulement deux à Terre-Neuve et trois au Labrador?

J'aimerais citer un article qui a paru dans *Union Forum* en juillet 1978. On y dit que c'est la décision la plus décevante que le ministre ait pris depuis qu'il remplit ses fonctions. On affirme qu'il s'agissait d'une décision politique qui empêche les habitants du Labrador et du Nord de Terre-Neuve d'améliorer leur situation économique. Voici un passage de l'éditorial:

Si on commence à attribuer l'accès aux ressources lucratives par des décisions politiques, la prochaine chose que les pêcheurs du Labrador et du Nord de Terre-Neuve réclameront ce sera l'accès à la pêche lucrative aux pétoncles du banc de Georges.

Le syndicat touche au cœur du problème. Le ministre base trop souvent sa décision sur des motifs politiques. Je vois que mon temps est terminé, monsieur l'Orateur.

M. Watson: Monsieur l'Orateur, je n'ai pas l'intention de faire un discours mais j'ai une question à poser au vice-premier ministre (M. MacEachen).

M. l'Orateur adjoint: Le député soulève-t-il un rappel au Règlement?